

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 15/12/2014

Date de la convocation:

08/12/2014

Date d'affichage:

09/12/2014

L' an 2014 et le 15 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle polyvalente à GUNSTETT sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 32

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. KLIPFEL Jean-Louis

Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, ROTH Marie-Louise

Secrétaire de séance :

M. WERNERT Stéphane.

Réf : 139.2014

Vote : A la majorité

Pour : 31

Contre : 1

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

139.2014 : Bâtiment innovant à Preuschdorf : convention de partenariat avec la régie TV3V pour la coproduction d'un film pédagogique.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant le projet de construction d'une opération d'habitat individuel dense passif et biosourcé, et les enjeux visés s'inscrivant dans le cadre du pôle d'excellence ce rurale « Dynamiser l'économie de l'habitat durable, fondée sur la valorisation des ressources locales », portée à l'échelle du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

Considérant le rôle démonstrateur souhaité pour le « bat'innovant » et sa reproductivité, nécessitant la production de supports de communication,

Considérant la proposition de convention de partenariat pour la réalisation d'un film pédagogique sur le projet « bat'innovant »

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, décide :

- **De valider la réalisation d'un film pédagogique sur le projet en cours de construction du « bat'innovant »,**
- **De valider le principe d'une coproduction de ce film avec la la Régie intercommunale d'Electricité et de Téléservices de Niederbronn-Reichshoffen,**
- **De valider une participation financière de la communauté de communes fixée à un plafond maximum de 3 422,89 € HT, basée sur 65 heures de tournage et de montage,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec La Régie intercommunale, ainsi que tout autre document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 18/12/2014

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

